

Nombre de Délégués :

En exercice 120
Présents66
Votants 68

Objet :

**OPERATION DE
RECUPERATION ET DE
RECYCLAGE DES MEGOTS
DE CIGARETTES**



N°6/06/12/2019

L'an deux mille dix neuf, le six décembre à 18h30, le
**Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre
DUBOIS, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 22 novembre 2019*

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR :

LA ROUE GAGEAC : M. Bernard PICHENOT, M. Jérôme PEYRAT,
MARCILLAC ST OUINTIN : Mme Nicole LALANDE,
MAROUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL, Mme Marie Pierre VALETTE,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE,
STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU,
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE, Mme Christine DANGREMONT,
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Alain BOYER,
VITRAC : M. Eric GAUTHIER,
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI, M. Bernard SOUFFRON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FENELON :

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CAZOULES : M. Jean-Yves GOILLON,
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : M. Ghislain FOURREAUX, Mme Denise ARNOULT,
PRATS DE CARLUX : Mme Nicole LABROT
ST CREPIN ET CARLUCET : M. Gérard TEILLAC, Mme CAPMAS REBOUSSOU,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,
STE MONDANE : M. Eric BOURDET,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMME VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT, Mme Martine CONSTANT,
DOMME : M. Francis COUSIN,
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Christian GARRIGOU, M. Antoine VAN HUSSEN,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, Mme Marie-Francoise ROUBERGUE,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
FLORIMONT GAUMIER : M. Mathias LUCAS,
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL, M. Hervé MALAURIE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-66122019-DE
Regu le 18/12/2019

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-66122019-DE
Regu le 18/12/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,

COLY ST AMAND : M. J-Pierre PACAUD, M. J-C WINTERSDORFF,

SERGEAC : Mme Michèle VALETTE, Mme Pierrette BELMONT,

VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,

LA CHAPELLE AUBAREIL : M. Sébastien FRIT,

MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON, Mme Marie HIAUT,

ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DORDOGNE ET FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES : M. Michel MONTEIL,

MEYRALS : M. Joël LE CORRE, M. Philippe DAURY,

BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

Mme Valérie CHIOTTI (*commune de Tamnies*) a été élue secrétaire de séance.

Excusé(e)s : M. Georges de MEYERE (*commune de St Vincent de Cosse*), M. Guy ESTRUC (*commune de Jayac*), Mme Christiane DESMOULINS (*commune de Nabirat*), M. Vincent FLAQUIERE (*commune de Simeyrols*),

Procurations : M. Jean-Claude CASSAGNOLE à M. Francis COUSIN (*commune de Domme*), M. Daniel VEYRET à Mme Nicole LALANDE (*commune de Marcillac St Quentin*).

.....

M. le Président, dans le cadre de la démarche durable, mais aussi de réduction des déchets à la source initiée par le Périgord Noir, propose au Comité Syndical d'effectuer une opération de récupération et de recyclage des mégots de cigarettes en disposant des cendriers dédiés à cette collecte dans les endroits publics.

En effet, les mégots sont très polluants, très petits, et finissent, trois fois sur quatre, jetés au sol. 850 000 tonnes de mégots se retrouvent dans la nature chaque année. Ceux-ci génèrent des pollutions des eaux et des sols, un traitement en stations d'épuration, sans compter les inconvénients d'obstruction des canalisations.

L'initiative proposée incite davantage le fumeur à jeter le mégot dans le cendrier. Une action de sensibilisation pourra par ailleurs être mise en œuvre, avec une distribution de cendriers de poche aux commerçants et information sur la nocivité de ces petits déchets, ô combien polluants.

Dans le but de limiter cette pollution, qui touche autant les zones urbaines que rurales, le Président propose au Comité Syndical de mettre en place des cendriers urbains muraux, ludiques et interactifs, et d'organiser un service de collecte de mégots de cigarettes.

L'entreprise française MÉGO!, basée à Brest, a développé une usine de recyclage de la matière. Les flux collectés sont centralisés afin d'être triés puis tamisés. Ces flux sont ensuite dépollués, séparés puis transformés pour en faire des objets tels que des cendriers ou du mobilier urbain.

Le Président propose que chacun, à son échelle, contribue pour ce nouveau recyclage, ce qui pourrait se définir ainsi :

- Après discussion et accord des propriétaires ou des collectivités, le nombre de cendriers et les emplacements seraient définis.
- L'acquisition des cendriers serait réalisée par les collectivités ou les professionnels

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-66122019-DE
Regu le 18/12/2019

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-66122019-DE
Regu le 18/12/2019

souhaitant s'investir dans ce sens, comme suit :

- * le cendrier : à partir de 154 € HT (prix dégressifs selon les quantités commandées)
- * un fût hermétique pour la collecte : 6€ HT pour 5L ou 49€ HT pour 30L.
- Les services techniques mettraient en place les cendriers muraux et un panneau d'information à destination des usagers,
- Régulièrement, les employés communaux videraient les cendriers dans un fût hermétique et, chaque trimestre, déposeraient son contenu dans un fût de plus grande capacité, présent dans l'une des 6 déchetteries du Périgord Noir (Cénac, St Crépin, Montignac, les Eyzies, Carlux, Sarlat).
- Les gardiens de déchèterie organiseraient la réception de ce nouveau flux,
- Par la suite, le SICTOM centraliserait l'ensemble des mégots dans un plus grand fut, à son siège social, où l'entreprise MÉGO! effectuerait la collecte.

Le coût à la charge du SICTOM se définirait comme suit :

- * sept fûts hermétiques pour les déchèteries : 49€ HT/U pour 30L ou 85€ HT/U pour 60L,
 - * un fût hermétique de 120L au siège social à 120€ HT
 - * prestation de collecte et traitement MÉGO! : 436 € TTC par trimestre pour 28 kg (soit un fut plein de 120L)
- Un retour d'information sur la quantité de déchets récupérés, qui ne polluent plus les villes, les villages et les campagnes (accès privé à un compte client pour le bilan carbone des opérations, un tableau de bord de chaque collecte, le suivi des statistiques, un certificat de recyclage ainsi qu'un diplôme en fin d'année récapitulant les gains environnementaux).

Après présentation du concept, vu l'avis du Bureau Syndical réuni en séance du 29/11/2019, Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de mettre en œuvre la collecte des mégots de cigarettes telle que proposée par le Président,
- **Demande** aux services du SICTOM de prendre contact avec les collectivités pour les informer de cette opération,
- **Autorise** l'acquisition du matériel nécessaire, (sept fûts hermétiques de 49€ HT/U pour 30L ou 85€ HT/U pour 60L, un fût hermétique de 120L à 120€ HT,
- **Autorise** le Président à s'engager avec l'entreprise MÉGO!, qui sera chargée de la prestation de collecte et de traitement des mégots de cigarettes, pour un prix de collecte et de traitement est de 436 € TTC par trimestre pour 28 kg (tarifs 2019).
- **Propose** aux collectivités et aux professionnels de centraliser les commandes de matériels afin d'obtenir les meilleurs tarifs,
- **Autorise** le Président à signer tous les documents correspondants à intervenir.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 06 décembre 2019

S.I.C.T. du Président,
Jean-Pierre DUBOIS
du
PÉRIGORD
NOIR
MARCILLAC

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-66122019-DE
Regu le 18/12/2019

AR PREFECTURE

024-252402284-20191206-66122019-DE
Regu le 18/12/2019